



# Bulletin Officiel

N° 6035 Lundi 03 Février 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES  
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

2-4

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

5-10

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AeTECH

11

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

12

### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

BANQUE ZITOUNA

13-14

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15-16

## ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

## ANNEXE II

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- SICAV RENDEMENT
- AL HIFADH SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Société CARTHAGE CEMENT**

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Suite -

## 2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
<b>Total</b>	<b>68.105.228</b>	<b>56.754.356</b>

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
<b>Total</b>	<b>68.105.227,2</b>	<b>200.424.452,4</b>	<b>268.529.679,6</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

### 2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

### 2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### 2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

#### **2.4-Période de souscription :**

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

#### **2.5-Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 28/02/2020 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **2.7-Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8-Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **3-BUT DE L'EMISSION :**

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

**Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas**

- Suite -

## **4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **4.4-Marché des titres :**

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

### **4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

#### **4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### **4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II ), de MAC SA intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****AeTECH**

Siège Social : 03, Rue des Métiers, la Charguia II, BP 290-2035 Z. I. Ariana Aéroport Tunis Carthage

La société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

(en Dinars)	4T/2019	4T/2018	Au 31 /12/ 2019	Au 31/12/ 2018	Var
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 158 471</b>	<b>1 526 823</b>	<b>7 122 913</b>	<b>10 020 496</b>	<b>-29%</b>
CA DISTRIBUTION	1 105 783	1 180 919	4 586 965	7 988 315	<b>-43%</b>
CA SOLUTIONS	1 050 863	316 397	2 531 640	1 992 392	<b>27%</b>
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 825	29 507	4 308	39 789	<b>-89%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	-	-	-	-	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	101 684	205 385	325 416	657 634	<b>-51%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>1 761 413</b>	<b>1 680 783</b>	<b>6 727 370</b>	<b>11 126 282</b>	<b>-40%</b>
DONT CHARGES DE PERSONNEL	364 004	405 360	1 436 306	1 692 393	<b>-15%</b>
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	186 861	291 753	767 827	1 056 607	<b>-27%</b>
<b>EBITDA</b>	397 8	- 153 960	395 543	- 1 105 785	
<b>Marge d'EBITDA</b>	18,4%	-10,1%	5,55%	-11,04%	

\* Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

Les chiffres au 31/12/2018 et au 30/06/2019 sont audités

**Chiffre d'Affaires**

Au 31/12/2019, le chiffre d'affaires de la société Aetech s'élève à 7 123 mTND.

La société a réalisé une augmentation du taux de marge brut en passant de 16% en 2018 à 36% en 2019.

L'activité Distribution a enregistré une diminution de 43% par rapport à 2018 suite à l'abandon de la commercialisation des produits GSM à très faible marge.

L'activité Solutions réalise une augmentation de 27% par rapport à la même période en 2018.

**Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) d'Aetech ont été maîtrisées en 2019 de 40% par rapport à 2018 et sont passées de 11 126 mTND au 31/12/2018 à 6 727 mTND au 31/12/2019.

**EBITDA**

Au terme du quatrième trimestre 2019 la marge d'EBITDA a enregistré une nette amélioration en passant de -10,1% en 2018 à 18,4% en 2019. Ainsi, la société AeTECH a réalisé une performance de l'EBITDA sur toute l'année 2019.

En effet, la marge d'Ebitda a passé de -11,04% au 31/12/2018 à 5,55% au 31/12/2019.

**Charges financières**

Les charges financières nettes d'Aetech ont été diminuées de 51%. Elles sont passées de 658 mTND en 2018 à 325 mTND en 2019.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 04 janvier 2020 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi **07 février 2020 à 10 heures**, au siège de la Banque à Tunis, sis 02 Avenue Qualité de la Vie, le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'Augmentation du Capital ;
2. Augmentation de Capital ;
3. Délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de réaliser l'Augmentation du Capital ;
4. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna.

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet de résolutions AGE**

**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 7 février 2020.

**PREMIÈRE RÉOLUTION : Augmentation du Capital Social**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide une augmentation de capital et délègue au conseil d'administration sa compétence pour la réaliser en une seule fois, dans la limite d'un montant de Quatre Vingt Neuf Millions Six Cents Trente Deux Mille Sept Cents Soixante Huit (89 632 768) dinars, par l'émission de Quatre Vingt Neuf Millions Six Cents Trente Deux Mille Sept Cents Soixante Huit (89 632 768) actions nouvelles au prix nominal de un (1) dinar par action à libérer en totalité en numéraire.

Cette augmentation sera sans prime d'émission

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration décide que les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible, proportionnel à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Le droit préférentiel de souscription est exercé dans un délai de quinze (15) jours ouvrable à compter de la date de publication de la notice d'information conformément à la législation en vigueur.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration décide que si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'absorbent pas la totalité de l'émission prévue, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés énoncées ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- Répartir librement tout ou partie des actions non souscrites entre les actionnaires ;
- Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions effectivement recueillies, sous réserve que celui-ci atteigne les 3/4 au moins du montant de l'augmentation prévue.

Il est précisé que si l'insuffisance des souscriptions est inférieure à 5 % du montant de l'émission prévue, le conseil d'administration pourra, de plein droit, limiter l'augmentation au montant des souscriptions effectivement recueillies.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**DEUXIÈME RÉOLUTION : Délégation au conseil d'administration du pouvoir de réaliser l'augmentation du capital**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet, conformément aux résolutions qui précèdent, de mettre en œuvre la délégation de compétence conférée par l'assemblée s'il le décide, de fixer les conditions d'émission dans les proportions qu'il appréciera, de mener à bonne fin les opérations concourant à la réalisation de l'augmentation de capital, en constater la réalisation définitive et procéder à la modification corrélative des statuts.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

- Suite -

### **TROISIÈME RÉOLUTION : Modification corrélative de l'article 6 des Statuts**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence des résolutions précédentes relatives à l'augmentation du capital, et sous la condition suspensive de la réalisation de cette augmentation, décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Banque comme suit :

الفصل السادس  
رأس المال:

حدد رأس المال الشركة بمائتين وخمسة وستون مليون ( 265 000 000 ) دينار تونسي مجزأ إلى ( 265 000 000 ) سهم بقيمة اسمية قدرها دينار (1) للسهم الواحد.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

### **QUATRIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original du procès-verbal de la réunion, d'une copie ou d'un extrait pour procéder aux formalités de publicités légales et réglementaires.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...)**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	189,512	189,594		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	129,428	129,486		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,132	109,175		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,105	115,165		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,394	113,435		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	109,514	109,580		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	109,802	109,849		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,161	45,173		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,491	31,504		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	106,481	106,531		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,781	16,787		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	121,778	121,817		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,160	1,160		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	112,525	112,565		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,088	11,093		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	157,542	157,635		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,128	11,133		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,750	1,752		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,105	61,125		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,479	129,507		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	111,448	111,425		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
22 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	135,649	135,600		
23 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	508,270	508,246		
24 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	129,106	129,357		
25 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	136,250	136,300		
26 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	130,426	130,277		
27 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	112,472	112,283		
28 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	107,055	106,888		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,821	177,694		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	95,735	95,706		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,373	118,407		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	166,516	166,172		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,276	143,221		
34 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	102,509	102,411		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,230	22,229		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2090,908	2098,414		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	127,693	127,981		
38 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	164,511	164,493		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	201,379	203,194		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,568	17,557		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,784	2,807		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,468	2,486		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	75,633	75,752		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,155	1,171		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,231	1,232		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,174	1,181		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,140	1,148		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	118,256	119,687		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,815	131,794		
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1115,190	1130,788		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,921	11,967		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,043	10,089		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	91,787	91,626		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,167	110,210
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,250	103,278
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	106,722	106,767
57 ATIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,298	105,346
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,248	107,305
59 SICAV AXIS TRÉSorerIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,229	109,277
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	106,727	106,773
61 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	103,812	103,855
62 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	103,790	103,819
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	107,978	108,034
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	109,878	109,935
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,324	106,356
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,195	105,228
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,384	105,431
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,479	105,514
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,080	105,129
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	106,879	106,915
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,268	105,315
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,446	104,485
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,246	107,282
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	103,679	103,714

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	105,801	105,830
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,204	106,259
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,063	107,110
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	111,418	111,704
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	60,941	60,823
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	95,425	95,502
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,677	18,680
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	300,594	300,621
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2283,023	2271,648
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,347	75,382
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,359	57,373
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	111,512	111,359
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,423	11,422
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	13,158	13,078
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	15,824	15,834
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	13,747	13,764
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	151,751	151,815
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	8,895	8,930
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	113,888	113,432
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	87,636	87,553
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	90,726	90,738
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	98,519	98,628
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	96,712	96,472
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	93,022	92,680
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,866	9,868
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	94,264	94,370
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	151,603	151,549
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	104,952	106,220
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,630	114,485
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	119,360	120,600
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	190,638	190,801
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	180,030	180,414
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	161,575	162,137
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,918	22,849
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	145,980	146,111
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	137,138	140,782
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1029,469	1029,947
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5746,223	5711,376
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5266,978	5311,409
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	90,954	91,496
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4995,360	4958,490
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	9,963	10,084
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	120,356	120,277
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11202,365	11266,994

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société Modern Leasing en BH Leasing, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

## DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020**

81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	STARTUP FUND	Ajyal	J5 jardins du lac
47	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
48	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville, 1002 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **SICAV RENDEMENT**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV RENDEMENT, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

- Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Décembre 2019, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 27,09%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Tunis, le 21 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**

**Selma LANGAR**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	3	<b>254 255 825</b>	<b>277 839 392</b>
Obligations et valeurs assimilées		254 255 825	277 839 392
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	4	<b>194 868 339</b>	<b>158 151 487</b>
Placements monétaires		194 867 934	158 150 811
Disponibilités		405	676
<b>Créances d'exploitation</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>449 124 164</b>	<b>435 990 879</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Autres créditeurs divers</b>	5	<b>186 304</b>	<b>172 136</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>186 304</b>	<b>172 136</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	<b>426 881 051</b>	<b>416 651 035</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>22 056 809</b>	<b>19 167 708</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 596	4 102
Sommes distribuables de l'exercice		22 053 213	19 163 606
<b>ACTIF NET</b>		<b>448 937 860</b>	<b>435 818 743</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>449 124 164</b>	<b>435 990 879</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/10	01/01	01/10	01/01
		au	au	au	au
		31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	6	<b>3 240 602</b>	<b>13 309 452</b>	<b>3 600 562</b>	<b>14 573 564</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 240 602	13 309 452	3 600 562	14 573 564
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	<b>3 720 530</b>	<b>12 632 567</b>	<b>2 423 978</b>	<b>9 960 255</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 961 132</b>	<b>25 942 019</b>	<b>6 024 540</b>	<b>24 533 819</b>
Charges de gestion des placements	8	(824 206)	(3 118 307)	(764 428)	(3 253 602)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>6 136 926</b>	<b>22 823 712</b>	<b>5 260 112</b>	<b>21 280 217</b>
Autres produits		290	848	352	1 116
Autres charges d'exploitation	9	(142 777)	(540 331)	(131 774)	(557 596)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 994 439</b>	<b>22 284 229</b>	<b>5 128 690</b>	<b>20 723 737</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 726 669)	(231 016)	(607 093)	(1 560 131)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>4 267 770</b>	<b>22 053 213</b>	<b>4 521 597</b>	<b>19 163 606</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 726 669	231 016	607 093	1 560 131
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		334 025	1 304 328	355 043	1 358 032
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	41 524	(85)	2 200
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>6 328 464</b>	<b>23 630 081</b>	<b>5 483 648</b>	<b>22 083 969</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10  au 31/12/2019	Période du 01/01  au 31/12/2019	Période du 01/10  au 31/12/2018	Période du 01/01  au 31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 328 464</b>	<b>23 630 081</b>	<b>5 483 648</b>	<b>22 083 969</b>
Résultat d'exploitation	5 994 439	22 284 229	5 128 690	20 723 737
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	334 025	1 304 328	355 043	1 358 032
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	41 524	(85)	2 200
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(17 423 724)</b>	<b>-</b>	<b>(16 355 320)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(39 678 360)</b>	<b>6 912 761</b>	<b>(18 547 743)</b>	<b>(35 889 856)</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>205 493 000</b>	<b>840 422 276</b>	<b>187 123 468</b>	<b>741 843 395</b>
- Capital	196 222 434	811 494 054	179 314 443	719 255 166
- Régularisation des sommes non distribuables	539 699	1 292 569	481 265	1 038 722
- Régularisation des sommes distribuables	8 730 867	27 635 653	7 327 760	21 549 507
<b>Rachats</b>	<b>(245 171 360)</b>	<b>(833 509 515)</b>	<b>(205 671 211)</b>	<b>(777 733 251)</b>
- Capital	(234 067 673)	(802 606 127)	(197 215 640)	(753 349 855)
- Régularisation des sommes non distribuables	(646 151)	(1 296 331)	(520 718)	(1 139 731)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 457 536)	(29 607 057)	(7 934 853)	(23 243 665)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(33 349 896)</b>	<b>13 119 118</b>	<b>(13 064 095)</b>	<b>(30 161 207)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	482 287 756	435 818 743	448 882 838	465 979 950
En fin de période	448 937 860	448 937 860	435 818 743	435 818 743
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	4 659 830	4 189 876	4 370 439	4 533 777
En fin de période	4 279 254	4 279 254	4 189 876	4 189 876
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,910</b>	<b>104,910</b>	<b>104,017</b>	<b>104,017</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,41%</b>	<b>5,26%</b>	<b>5,05%</b>	<b>4,74%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

### **NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

### **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2019 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV RENDEMENT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **2.3 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 3 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 254 255 825 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b><i>Obligations de sociétés</i></b>		<b>39 336 200</b>	<b>40 833 539</b>	<b>9,10%</b>
Obligations CIL	<b>120 000</b>	<b>5 200 000</b>	<b>5 438 230</b>	<b>1,21%</b>
-CIL 2014/2 7,60%	10 000	200 000	211 160	0,05%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	400 000	416 740	0,09%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	200 000	202 080	0,05%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	200 000	202 630	0,05%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	800 000	830 120	0,18%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	1 800 000	1 894 380	0,42%
-CIL 2017/2 7,95%	20 000	1 600 000	1 681 120	0,37%
Obligations BTK	<b>20 000</b>	<b>499 700</b>	<b>528 450</b>	<b>0,12%</b>
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	100 000	105 700	0,02%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	399 700	422 750	0,09%
Obligations BTE	<b>60 000</b>	<b>3 100 000</b>	<b>3 267 380</b>	<b>0,73%</b>
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	100 000	101 930	0,02%
- BTE 2016 7,4%	50 000	3 000 000	3 165 450	0,71%
Obligations AIL	<b>20 000</b>	<b>400 000</b>	<b>412 800</b>	<b>0,09%</b>
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	400 000	412 800	0,09%
Obligations ATL	<b>60 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>2 293 270</b>	<b>0,51%</b>
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	200 000	207 530	0,05%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	1 200 000	1 261 140	0,28%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	800 000	824 600	0,18%
Obligations BH	<b>65 000</b>	<b>1 794 000</b>	<b>1 833 735</b>	<b>0,41%</b>
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	768 000	768 000	0,17%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	426 000	442 470	0,10%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	600 000	623 265	0,14%
Obligations STB	<b>148 000</b>	<b>7 485 500</b>	<b>7 717 955</b>	<b>1,72%</b>
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	1 848 000	1 938 255	0,43%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	2 437 500	2 547 220	0,57%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	200 000	210 400	0,05%
- STB 2019/1 10,50%	30 000	3 000 000	3 022 080	0,67%
	<b>50 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>2 717 490</b>	<b>0,61%</b>

Obligations TL				
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	800 000	835 500	0,19%
- TUNISIE LEASING 2017-1 TMM+2,35%	30 000	1 800 000	1 881 990	0,42%
Obligations UIB	<b>95 000</b>	<b>3 900 000</b>	<b>4 103 360</b>	<b>0,91%</b>
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	500 000	512 100	0,11%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	400 000	416 560	0,09%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	3 000 000	3 174 700	0,71%
Obligations ATTIJARI LEASING	<b>100 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>3 934 680</b>	<b>0,88%</b>
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	200 000	211 080	0,05%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	600 000	600 600	0,13%
- ATTIJARI LEASING 2016- 1 7,5%	30 000	1 200 000	1 231 560	0,27%
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	1 800 000	1 891 440	0,42%
Obligations ATTIJARI BANK	<b>30 000</b>	<b>600 000</b>	<b>606 030</b>	<b>0,13%</b>
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	600 000	606 030	0,13%
Obligations AMEN BANK	<b>50 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 013 000</b>	<b>0,45%</b>
- AMEN BANK 2016-1	50 000	2 000 000	2 013 000	0,45%
Obligations BNA	<b>100 000</b>	<b>4 665 000</b>	<b>4 824 150</b>	<b>1,07%</b>
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	1 665 000	1 717 600	0,38%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	3 000 000	3 106 550	0,69%
Emp ATB 2007/1	<b>21 000</b>	<b>1 092 000</b>	<b>1 143 009</b>	<b>0,25%</b>
<b>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</b>		<b>201 917 513</b>	<b>213 422 286</b>	<b>47,54%</b>
<b>* BTA</b>	<b>199 750</b>	<b>189 917 513</b>	<b>201 108 486</b>	<b>44,80%</b>
BTA 6,3% MARS 2026	36 401	33 507 652	35 855 959	7,99%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	25 953 238	5,78%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	20 096 250	4,48%
BTA 6,6% MARS 2027	44 349	41 728 861	44 066 567	9,82%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	30 600 444	6,82%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	15 197 327	3,39%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	4 125 296	0,92%
BTA 6% JUIN 2021	20 000	19 355 000	20 282 089	4,52%
BTA 6% JUIN 2023	5 000	4 670 000	4 931 316	1,10%
<b>* EMPRUNT NATIONAL</b>	<b>300 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 313 800</b>	<b>2,74%</b>
Emp NATIONAL CAT B	300 000	12 000 000	12 313 800	2,74%
<b>TOTAL</b>		<b>241 253 713</b>	<b>254 255 825</b>	<b>56,63%</b>

**Note 4 : Placements monétaires et disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 194 868 339 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% actif net
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>				<b>118 023 485</b>	<b>121 604 069</b>	<b>27,09%</b>
<b>Certificat de dépôt à moins d'un an</b>				<b>118 023 485</b>	<b>121 604 069</b>	<b>27,09%</b>
(240 jours au taux de 8,86%)	B.T	15/05/2019	10 000	9 553 821	9 984 168	2,22%
(250 jours au taux de 8,86%)	B.T	15/05/2019	3 000	2 860 892	2 989 997	0,67%
(270 jours au taux de 8,86%)	B.T	15/05/2019	8 000	7 601 219	7 945 497	1,77%
(260 jours au taux de 8,86%)	B.T	27/05/2019	2 000	1 903 775	1 985 602	0,44%
(240 jours au taux de 8,83%)	B.T	24/06/2019	1 500	1 433 287	1 486 989	0,33%
(130 jours au taux de 8,82%)	B.T	14/10/2019	1 500	1 462 960	1 485 745	0,33%
(240 jours au taux de 8,83%)	B.T	27/06/2019	500	477 762	495 394	0,11%
(140 jours au taux de 8,82%)	B.T	10/10/2019	500	486 735	494 707	0,11%
(300 jours au taux de 8,86%)	B.T	16/05/2019	4 000	3 779 978	3 951 412	0,88%
(300 jours au taux de 8,86%)	B.T	28/05/2019	1 000	944 995	985 731	0,22%
(300 jours au taux de 8,86%)	B.T	29/05/2019	2 000	1 889 989	1 971 107	0,44%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	03/06/2019	5 000	4 725 840	4 923 555	1,10%
(270 jours au taux de 8,83%)	B.T	03/07/2019	1 500	1 425 466	1 476 746	0,33%
(310 jours au taux de 8,83%)	B.T	03/06/2019	5 000	4 717 347	4 915 062	1,09%
(320 jours au taux de 8,83%)	B.T	03/06/2019	5 000	4 708 893	4 906 608	1,09%
(330 jours au taux de 8,83%)	B.T	03/06/2019	7 000	6 580 668	6 857 468	1,53%
(310 jours au taux de 8,83%)	B.T	04/07/2019	2 000	1 886 939	1 954 952	0,44%
(310 jours au taux de 8,83%)	B.T	05/07/2019	1 000	943 469	977 296	0,22%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	09/08/2019	1 500	1 420 312	1 461 524	0,33%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	12/08/2019	2 000	1 893 749	1 947 600	0,43%
(310 jours au taux de 8,83%)	B.T	24/07/2019	3 500	3 302 143	3 408 514	0,76%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	15/08/2019	1 500	1 420 312	1 459 875	0,33%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	16/08/2019	2 000	1 893 749	1 946 133	0,43%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	19/08/2019	1 500	1 420 312	1 458 773	0,32%

(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	20/08/2019	2 000	1 893 749	1 944 663	0,43%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	21/08/2019	1 500	1 420 312	1 458 221	0,32%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	22/08/2019	2 500	2 367 186	2 429 909	0,54%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	23/08/2019	1 000	946 874	971 779	0,22%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	24/08/2019	2 000	1 893 749	1 943 190	0,43%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	27/08/2019	2 000	1 893 749	1 942 083	0,43%
(290 jours au taux de 8,83%)	B.T	09/09/2019	2 000	1 893 749	1 937 270	0,43%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	07/09/2019	4 000	3 780 672	3 869 200	0,86%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	11/09/2019	500	472 584	483 279	0,11%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	18/09/2019	3 500	3 308 088	3 378 389	0,75%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	19/09/2019	1 500	1 417 752	1 447 601	0,32%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	20/09/2019	1 000	945 168	964 881	0,21%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	23/09/2019	1 000	945 168	964 321	0,21%
(300 jours au taux de 8,83%)	B.T	28/09/2019	4 000	3 780 672	3 853 539	0,86%
(300 jours au taux de 8,82%)	B.T	11/10/2019	500	472 613	480 491	0,11%
(300 jours au taux de 8,82%)	B.T	12/10/2019	10 000	9 452 259	9 607 930	2,14%
(240 jours au taux de 8,80%)	B.T	13/12/2019	2 000	1 911 335	1 918 732	0,43%
(250 jours au taux de 8,80%)	B.T	11/12/2019	11 000	10 493 194	10 538 136	2,35%

**COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN**

**71 444 71 444 000 73 263 865 16,32%**

(154 jours au taux de TMM +1%)	B.T	09/08/2019	1 805	1 805 000	1 855 580	0,41%
(153 jours au taux de TMM +1%)	B.T	10/08/2019	205	205 000	210 705	0,05%
(154 jours au taux de TMM +1%)	B.T	16/08/2019	644	644 000	661 174	0,15%
(245 jours au taux de TMM +1%)	B.T	17/05/2019	6 000	6 000 000	6 265 733	1,40%
(245 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/05/2019	548	548 000	572 164	0,13%
(245 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/05/2019	2 603	2 603 000	2 712 724	0,60%
(215 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/06/2019	379	379 000	392 701	0,09%
(131 jours au taux de TMM +1%)	B.T	03/10/2019	676	676 000	687 748	0,15%
(276 jours au taux de TMM +1%)	B.T	17/05/2019	6 351	6 351 000	6 632 279	1,48%
(276 jours au taux de TMM +1%)	B.T	19/05/2019	6 033	6 033 000	6 297 852	1,40%
(182 jours au taux de TMM +1%)	B.T	07/09/2019	55	55 000	56 233	0,01%
(216 jours au taux de TMM +1%)	B.T	17/08/2019	1 372	1 372 000	1 408 322	0,31%

(213 jours au taux de TMM +1%)	B.T	21/08/2019	625	625 000	641 062	0,14%
(213 jours au taux de TMM +1%)	B.T	27/08/2019	111	111 000	113 724	0,03%
(213 jours au taux de TMM +1%)	B.T	27/08/2019	855	855 000	875 980	0,20%
(305 jours au taux de TMM +1%)	B.T	29/05/2019	1 569	1 569 000	1 634 833	0,36%
(213 jours au taux de TMM +1%)	B.T	29/08/2019	492	492 000	503 883	0,11%
(201 jours au taux de TMM +1%)	B.T	11/09/2019	1 457	1 457 000	1 488 523	0,33%
(186 jours au taux de TMM +1%)	B.T	27/09/2019	1 614	1 614 000	1 643 922	0,37%
(186 jours au taux de TMM +1%)	B.T	27/09/2019	2 178	2 178 000	2 218 378	0,49%
(185 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	1 152	1 152 000	1 173 134	0,26%
(185 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	2 645	2 645 000	2 693 524	0,60%
(258 jours au taux de TMM +1%)	B.T	17/07/2019	238	238 000	245 729	0,05%
(252 jours au taux de TMM +1%)	B.T	23/07/2019	178	178 000	183 574	0,04%
(227 jours au taux de TMM +1%)	B.T	17/08/2019	1 500	1 500 000	1 539 711	0,34%
(218 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/08/2019	148	148 000	151 603	0,03%
(193 jours au taux de TMM +1%)	B.T	27/09/2019	1 795	1 795 000	1 828 277	0,41%
(199 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	687	687 000	699 603	0,16%
(201 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	1 670	1 670 000	1 700 637	0,38%
(202 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	1 312	1 312 000	1 336 069	0,30%
(203 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	2 676	2 676 000	2 725 092	0,61%
(204 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	2 151	2 151 000	2 190 461	0,49%
(211 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	2 464	2 464 000	2 509 203	0,56%
(213 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2019	2 916	2 916 000	2 969 495	0,66%
(216 jours au taux de TMM +1%)	B.T	02/10/2019	2 069	2 069 000	2 105 355	0,47%
(169 jours au taux de TMM +1%)	B.T	30/11/2019	297	297 000	298 833	0,07%
(198 jours au taux de TMM +1%)	B.T	04/12/2019	2 852	2 852 000	2 867 402	0,64%
(214 jours au taux de TMM +1%)	B.T	05/12/2019	1 684	1 684 000	1 692 770	0,38%
(237 jours au taux de TMM +1%)	B.T	13/12/2019	119	119 000	119 436	0,03%
(240 jours au taux de TMM +1%)	B.T	11/12/2019	5 045	5 045 000	5 065 434	1,13%
(265 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/12/2019	1 190	1 190 000	1 193 213	0,27%
(365 jours au taux de TMM +1%)	B.T	08/10/2019	1 084	1 084 000	1 101 790	0,25%
<b>DISPONIBILITES</b>					<b>405</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>				<b>189 467 485</b>	<b>194 868 339</b>	<b>43,41%</b>

**Note 5 : Autres créditeurs divers**

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 décembre 2019 un montant de 186 304 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Retenue à la source	123 751	114 784
Redevance CMF	39 067	36 788
TCL	5 731	5 134
Provision honoraires commissaire aux comptes	16 955	14 630
Provision honoraires PDG	800	800
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>186 304</u></b>	<b><u>172 136</u></b>

**Note 6 : Revenus du portefeuille - titres :**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 240 602 pour le quatrième trimestre de 2019 contre 3 600 562 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Trimestre 4 2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
- Revenus des obligations des sociétés	644 726	2 816 275	872 041	3 667 045
- Revenus des BTA & Emprunt National	2 595 876	10 493 177	2 728 521	10 906 519
<b>TOTAL</b>	<b>3 240 602</b>	<b>13 309 452</b>	<b>3 600 562</b>	<b>14 573 564</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à 3 720 530 DT contre 2 423 978 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Trimestre 4 2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des certificats de dépôt	2 226 713	7 116 536	1 237 409	5 253 725
Intérêts des comptes à terme	1 493 817	5 516 031	1 186 569	4 706 530
<b>TOTAL</b>	<b>3 720 530</b>	<b>12 632 567</b>	<b>2 423 978</b>	<b>9 960 255</b>

**Note 8 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à 824 206 DT contre 764 428 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<b>Trimestre 4 2019</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>	<b>Trimestre 4 2018</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2018</b>
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	706 463	2 672 835	655 224	2 788 802
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	117 743	445 472	109 204	464 800
<b>TOTAL</b>	<b>824 206</b>	<b>3 118 307</b>	<b>764 428</b>	<b>3 253 602</b>

**Note 9 : Autres charges d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à 142 777 DT contre 131 774 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<b>Trimestre 4 2019</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>	<b>Trimestre 4 2018</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2018</b>
Redevance CMF	117 762	445 491	109 219	464 861
TCL	17 403	64 852	15 062	61 335
Contribution sociale de solidarité	-	205	-	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	4 929	19 276	4 571	18 136
Rémunération de personnel (PDG)	2 400	9 600	2 400	9 600
Charges diverses	283	907	522	3 664
<b>TOTAL</b>	<b>142 777</b>	<b>540 331</b>	<b>131 774</b>	<b>557 596</b>

## **Note 10 : Capital**

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	416 651 035
Nombre de titres	4 189 876
Nombre d'actionnaires	3 355

### **Souscriptions réalisées**

Montant	811 494 054
Nombre de titres émis	8 160 476
Nombre d'actionnaires nouveaux	325

### **Rachats effectués**

Montant	(802 606 127)
Nombre de titres rachetés	(8 071 098)
Nombre d'actionnaires sortants	(520)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 304 328
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 524
Régularisation des sommes non distribuables	(3 763)

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	426 881 051
Nombre de titres	4 279 254
Nombre d'actionnaires	3 160

## **Note 11 : Autres informations**

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

# AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 495 957,376 TND, un actif net de 6 465 539,712 TND et un bénéfice net trimestriel de 91 735,236 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 28 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2019**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-19</b>	<b>31-déc.-18</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>3 881 785,047</b>	<b>6 226 122,617</b>
Obligations de sociétés		1 376 524,605	2 652 213,997
Emprunts d'Etat		2 505 260,442	3 573 908,620
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>2 605 103,017</b>	<b>2 524 745,108</b>
Placements monétaires		1 783 188,818	2 327 873,586
Disponibilités		821 914,199	196 871,522
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>9 069,312</b>	<b>9 424,420</b>
<b>Total Actif</b>		<b>6 495 957,376</b>	<b>8 760 292,145</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>		<b>-</b>	<b>1 022 161,075</b>
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>12 181,037</b>	<b>17 889,833</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>18 236,627</b>	<b>18 046,784</b>
<b>Total Passif</b>		<b>30 417,664</b>	<b>1 058 097,692</b>
<b>Actif net</b>		<b>6 465 539,712</b>	<b>7 702 194,453</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>6 126 842,339</b>	<b>7 341 254,942</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>338 697,373</b>	<b>360 939,511</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,725	40,097
Sommes distribuables de l'exercice		338 694,648	360 899,414
<b>Actif net</b>		<b>6 465 539,712</b>	<b>7 702 194,453</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 495 957,376</b>	<b>8 760 292,145</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>52 090,141</b>	<b>231 824,217</b>	<b>92 650,109</b>	<b>557 234,563</b>
Revenus des obligations		19 031,731	92 273,326	48 466,502	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		33 058,410	139 550,891	44 183,607	175 332,312
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>61 455,340</b>	<b>235 985,644</b>	<b>65 284,660</b>	<b>407 226,247</b>
Revenus des billets de trésorerie		42 286,930	193 165,449	56 234,551	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		8 014,008	15 178,864	1 047,251	34 848,051
Revenus des comptes à vue		11 154,402	27 641,331	8 002,858	47 853,525
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>113 545,481</b>	<b>467 809,861</b>	<b>157 934,769</b>	<b>964 460,810</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	0,000	(6 557,983)	(10 664,684)	(20 153,640)
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(12 181,034)	(51 159,912)	(17 889,830)	(118 474,595)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>101 364,447</b>	<b>410 091,966</b>	<b>129 380,255</b>	<b>825 832,575</b>
<b>Autres produits</b>		-	-	-	-
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(5 023,625)	(26 655,787)	(5 869,388)	(36 162,797)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>96 340,822</b>	<b>383 436,179</b>	<b>123 510,867</b>	<b>789 669,778</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(52 378,985)	(44 741,531)	(198 232,209)	(428 770,364)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>43 961,837</b>	<b>338 694,648</b>	<b>(74 721,342)</b>	<b>360 899,414</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		52 378,985	44 741,531	198 232,209	428 770,364
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(10 903,266)	(1 133,810)	(6 145,593)	(25 661,830)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		6 318,000	(13 223,460)	281,123	3 928,481
<b>Frais de négociation de titres</b>		(20,320)	(1 054,150)	(1 312,308)	(8 631,023)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>91 735,236</b>	<b>368 024,759</b>	<b>116 334,089</b>	<b>759 305,406</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er octobre au 31 décembre 2019	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1er octobre au 31 décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>91 735,236</b>	<b>368 024,759</b>	<b>116 334,089</b>	<b>759 305,406</b>
Résultat d'exploitation	96 340,822	383 436,179	123 510,867	789 669,778
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(10 903,266)	(1 133,810)	(6 145,593)	(25 661,830)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	6 318,000	(13 223,460)	281,123	3 928,481
Frais de négociation de titres	(20,320)	(1 054,150)	(1 312,308)	(8 631,023)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>(360 936,891)</b>	<b>0,000</b>	<b>(990 907,468)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(1 184 302,928)</b>	<b>(1 243 742,609)</b>	<b>(4 801 385,389)</b>	<b>(17 358 976,067)</b>
<b>Souscription</b>	<b>1 593 003,122</b>	<b>14 935 477,569</b>	<b>11 571 797,271</b>	<b>56 926 259,306</b>
Capital	1 545 200,000	14 827 800,000	11 234 400,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(20 493,206)	(187 648,507)	(126 404,563)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	68 296,328	295 326,076	463 801,834	1 236 511,108
<b>Rachat</b>	<b>2 777 306,050</b>	<b>16 179 220,178</b>	<b>16 373 182,660</b>	<b>74 285 235,373</b>
Capital	2 692 500,000	16 043 000,000	15 890 400,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(35 869,771)	(203 847,324)	(179 276,514)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	120 675,821	340 067,502	662 059,174	1 665 322,911
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(1 092 567,692)</b>	<b>(1 236 654,741)</b>	<b>(4 685 051,300)</b>	<b>(17 590 578,129)</b>
<b>Actif net</b>				
En début de période	7 558 107,404	7 702 194,453	12 387 245,753	25 292 772,582
En fin de période	6 465 539,712	6 465 539,712	7 702 194,453	7 702 194,453
<b>Nombre d'actions</b>				
En début de période	73 603	74 282	120 842	245 383
En fin de période	62 130	62 130	74 282	74 282
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,065</b>	<b>104,065</b>	<b>103,688</b>	<b>103,688</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>1,342%</b>	<b>5,049%</b>	<b>1,152%</b>	<b>4,513%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

#### **1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

#### **2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

##### **2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADHSICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

###### **2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **2.2.3 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.2.4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2019	% actif
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>		<b>1 346 253,620</b>	<b>1 376 524,605</b>	<b>21,190%</b>
AMEN BANK SUB 2011	2 047	40 928,120	41 464,566	0,638%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	33 587,200	0,517%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	100 659,200	1,550%
BH 2009-B	4 000	153 600,000	153 619,200	2,365%
BTE 2010-B	6 000	330 000,000	334 473,600	5,149%
BTE 2010-B	2 000	20 000,000	20 241,600	0,312%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	209 332,000	3,222%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	247 502,400	3,810%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	139 725,500	142 738,439	2,197%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	92 906,400	1,430%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>		<b>2 627 277,000</b>	<b>2 505 260,442</b>	<b>38,566%</b>
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>4 704,500</b>	<b>4 889,816</b>	<b>0,075%</b>
EMPRUNT ETAT 2014 C/ 6.35%	46	2 737,500	2 846,512	0,044%
EMPRUNT ETAT 2014 B/ 6.15%	50	1 967,000	2 043,304	0,031%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 622 572,500</b>	<b>2 500 370,626</b>	<b>38,491%</b>
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 500 370,626	38,491%
<b>TOTAL</b>		<b>3 973 530,620</b>	<b>3 881 785,047</b>	<b>59,757%</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 231824,217 TND pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>52 090,141</b>	<b>231 824,217</b>	<b>92 650,109</b>	<b>557 234,563</b>
Revenus des obligations de sociétés	<u>19 031,731</u>	<u>92 273,326</u>	<u>48 466,502</u>	<u>381 902,251</u>
- intérêts	19 031,731	92 273,326	48 466,502	381 902,251
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Revenus des Emprunts d'Etat</b>	<u>33 058,410</u>	<u>139 550,891</u>	<u>44 183,607</u>	<u>175 332,312</u>
- intérêts	33 058,410	139 550,891	44 183,607	175 332,312
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>52 090,141</b>	<b>231 824,217</b>	<b>92 650,109</b>	<b>557 234,563</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 605 103,017 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>1 765 597,559</b>	<b>1 783 188,818</b>	<b>27,451%</b>
<b>Emetteur AMS</b>				
Billets de trésorerie	1	247 152,245	249 495,719	3,841%
AMS 40J 29/11/2019 (13,00%)	1	247 152,245	249 495,719	3,841%
<b>Emetteur Electrostar</b>				
Billets de trésorerie	2	386 709,265	398 563,555	6,136%
ELECTROSTAR 120J 12/09/2019(13.00%)	1	290 031,949	299 222,527	4,606%
ELECTROSTAR 120J 26/09/2019(13.00%)	1	96 677,316	99 341,028	1,529%
<b>Emetteur STEQ</b>				
Billets de trésorerie	1	584 891,041	587 342,799	9,042%
STEQ 90J 17/12/2019(13.00%)	1	584 891,041	587 342,799	9,042%
<b>Emetteur GIF</b>				
Billets de trésorerie	1	546 845,008	547 786,745	8,433%
GIF 20J 26/12/2019(13.00%)	1	546 845,008	547 786,745	8,433%
<b>Disponibilités</b>		<b>821 914,199</b>	<b>821 914,199</b>	<b>12,653%</b>
Dépôts à vue		821 914,199	821 914,199	12,653%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		-	-	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>2 587 511,758</b>	<b>2 605 103,017</b>	<b>40,103%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 235 985 ,644 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	42 286,930	193 165,449	56 234,551	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	8014,008	15 178,864	1 047,251	34 848,051
Intérêts des comptes courants	11 154,402	27 641,331	8002,858	47 853,525
<b>TOTAL</b>	<b>61 455,340</b>	<b>235 985,644</b>	<b>65 284,660</b>	<b>407 226,247</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9069,312 TND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	69,312	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	9 000,000	4 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>9 069,312</b>	<b>9 424,420</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 12 181,037 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Rémunération Distributeurs	4 350,370	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 220,439	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 610,228	3 833,538
<b>TOTAL</b>	<b>12 181,037</b>	<b>17 889,833</b>

### **3.7. Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 18 236,627 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	561,047	746,752
Provision jeton de présence	10 841,396	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	6 757,690	8 208,282
TCL	76,494	91,580
<b>TOTAL</b>	<b>18 236,627</b>	<b>18 46,784</b>

### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2019</b>	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	14827 800.000
Nombre de titres émis	148278
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	16043000.000
Nombre de titres rachetés	160 430
<b>Capital au 31/12/2019</b>	
Montant (en nominal)	6213000,000
Sommes non distribuables	-86157,661
Montant du capital au 31/12/2019	6126842,339
<b>Nombre de titres</b>	62130
Nombre d'actionnaires	258

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-1 133,810	-25 661,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	8 452,000	1 348,500
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-21 675,460	2 579,981
Frais de négociation de titres	-1 054,150	-8 631,023
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-15 411,420</b>	<b>-30 364,372</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-187 648,507	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	203 847,324	764 387,538
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-86 157,661</b>	<b>-86 945,058</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 51 159,912 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 350,368	18 271,394	6 389,225	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 220,439	21 925,674	7 667,067	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	2610,227	10 962,844	3 833,538	25 387,418
<b>TOTAL</b>	<b>12 181 ,034</b>	<b>51 159,912</b>	<b>17 889,830</b>	<b>118 474,595</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 26 655 ,787 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	31,536	7 372,704	728,784	8 312,159
Redevance CMF	1 740,103	7 308,377	2 555,632	16 924,584
Jetons de présence	3 024,684	10 841,226	2 268,536	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000
Autres impôts	227,302	933,480	316,436	1 925,884
<b>TOTAL</b>	<b>5 023,625</b>	<b>26 655,787</b>	<b>5 869,388</b>	<b>36 162,797</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,620	3,282	-3,177	2,725
Exercice n	383 436,179	295 322,794	-340 064,325	338 694,648
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>338 697,373</b>

### **3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

#### **• Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.12.2019 à 6 557,983 TND, contre un solde de 20 153.64 TND pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

### **4. Autres informations :**

#### **4.1- Engagement hors bilan**

A la date du 31 Décembre 2019, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

#### **4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.